



Légende - type du PAG

	Parcelle cadastrale / immeuble		Délimitation de la zone verte
	Délimitation du degré d'utilisation du sol		Immeuble (BD-L-TC)
Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées			
Zones d'habitation (Art. 3 - PE PAG)			
	HAB-1 Zone d'habitation 1 (Art. 3.1 - PE PAG)		HAB-TA Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
	HAB-2 Zone d'habitation 2 (Art. 3.2 - PE PAG)		MX-v Zone mixte villageoise (Art. 4.2 - PE PAG)
	MX-u Zone mixte urbaine (Art. 4.1 - PE PAG)		BEP-1 Zone de bâtiments et d'équipements publics "bâtiments" (Art. 5.1 - PE PAG)
	BEP-2 Zone de bâtiments et d'équipements publics "POS Tossenberg" (Art. 5.3 - PE PAG)		BEP-CDV Zone de bâtiments et d'équipements publics "CDV" (Art. 5.4 - PE PAG)
Zones de bâtiments et d'équipements publics (Art. 5 - PE PAG)			
	ECO-e1 Zone d'activités économiques communale type 1 (Art. 6.1 - PE PAG)		COM Zone commerciale (Art. 8 - PE PAG)
	SPEC-GR Zone spéciale - "Grèvelsbarrière" (Art. 7.1 - PE PAG)		SPEC-PC Zone spéciale - "Siège Administration des Ponts et Chaussées" (Art. 7.2 - PE PAG)
	SPEC-B Zone spéciale - "Bourmicht" (Art. 7.3 - PE PAG)		SPEC-ST Zone spéciale - "Services tertiaires" (Art. 7.4 - PE PAG)
	GARE Zone de gares ferroviaires et routières (Art. 9 - PE PAG)		AGR Zone agricole (Art. 11 - PE PAG)
	AGR-POS Zone agricole "POS Tossenberg" (Art. 12 - PE PAG)		FOR Zone forestière (Art. 13 - PE PAG)
	HOR Zone horticole (Art. 14 - PE PAG)		PARC Zone de parc public (Art. 15 - PE PAG)
	ZV Zone de verdure (Art. 16 - PE PAG)		ZS Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (Art. 17.1 - PE PAG)
Zones superposées			
	SU-F1 Servitude "urbanisation - transition avec la zone verte" (Art. 19.1 - PE PAG)		SU-C Servitude "urbanisation - cours d'eau" (Art. 19.2 - PE PAG)
	SU-T2 Servitude "urbanisation - écran de verdure" (Art. 19.3 - PE PAG)		SU-VV Servitude "urbanisation - haie vive" (Art. 19.4 - PE PAG)
	SU-TV Servitude "urbanisation - trame verte" (Art. 19.5 - PE PAG)		SU-IP Servitude "urbanisation - intégration paysagère" (Art. 19.6 - PE PAG)
Zones de servitude "couloirs et espaces réservés" (Art. 20 - PE PAG)			
	CO Servitude "Couloirs et espaces réservés - couloirs pour projets routiers" (Art. 20.1 - PE PAG)		CO-RES Servitude "Couloirs et espaces réservés - couloirs pour voies de communications POS Tossenberg" (Art. 20.2 - PE PAG)
	SPP Secteur protégé de type "environnement construit" (Art. 21.1.1 - PE PAG)		C Construction à conserver (Art. 21.1.2.1 - PE PAG)
	P Petit patrimoine à conserver (Art. 21.1.2.2 - PE PAG)		A Alignement d'une construction existante à préserver (Art. 21.1.2.3 - PE PAG)
	ZS Zone à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Art. 22 - PE PAG)		ZB Zone de bruit - voirie (Art. 23 - PE PAG)
	ZBF Zone de bruit - chemin de fer (Art. 23 - PE PAG)		ZD Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives à l'aménagement du territoire (Art. 25 - PE PAG)
	POS Plan d'occupation du sol "Campus scolaire Tossenberg et environs" (Art. 25.1 - PE PAG)		POS Périmètre du POS
	PDS Plan directeur sectoriel "Transport" (Art. 25.2.1 - PE PAG)		Couloir et zone superposée pour le projet 1.2 "Mise à double voie intégrale de la ligne ferroviaire entre Luxembourg et Pétange"
	PDS Plan directeur sectoriel "Paysages" (Art. 25.2.2 - PE PAG)		Zone verte interurbaine
	PDS Plan directeur sectoriel "Logement" (Art. 25.2.3 - PE PAG)		Coupe verte CV17 "Bertrange - Mamer"
	PDS Zone prioritaire d'habitation "Beerbesch"		à la protection de la nature et des ressources naturelles (Art. 26 - PE PAG)
	à la protection de la nature et des ressources naturelles (Art. 26 - PE PAG)		Zones protégées d'intérêt communautaire (Art. 26.1.1 - PE PAG)
	Zones protégées d'intérêt communautaire (Art. 26.1.1 - PE PAG)		Zones protégées d'intérêt national (Art. 26.1.2 - PE PAG)
	à la protection des sites et monuments nationaux (Art. 27 - PE PAG)		aux réseaux d'infrastructures de transport national (Art. 27 - PE PAG)
	aux réseaux d'infrastructures de transport national (Art. 27 - PE PAG)		Voierie étatique (Art. 28.1 - PE PAG)
	Voierie étatique (Art. 28.1 - PE PAG)		Voies ferroviaires (Art. 28.2 - PE PAG)

Légende complémentaire

PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et maintenu en application (Art. 17.3 - PE PAG)

Informations à titre indicatif et non exhaustif

Biotope protégé (article 17 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif) (Art. 19 - PE PAG)

surfacique linéaire ponctuel

Habitats protégés (article 17 et/ou 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif) (Art. 19 - PE PAG)

habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée

Extrait: Plan par localité

La présente version coordonnée intègre les modifications du PAG suivantes:

- "Auf der Schleid"
- "Gewann beim Baum - Rue de Dippach" (61C/019/2019)
- Adaptation aux plans sectoriels primaires 2021
- "Route d'Arlon, Ob dem Millewee" (61C/021/2021)
- "Rue de Mamer/Am Bongert" (61C/024/2022)
- "Rue Charles Schwall et Rue A.M. de Saint-Hubert" (61C/025/2022)
- "Route de Longwy, auf den Plaetzer, rue Pletzer" (61C/026/2023)
- "Am Bongert, Villa Schwall" (61C/028/2024)
- "Brill" (61C/030/2024)
- "Site CDV, Route de Longwy" (en cours de procédure)

© PCN - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2014) < COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES >

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

COMMUNE DE BERTRANGE

OBJET :

PAG - partie graphique
- Plan d'ensemble - version coordonnée

URBANISTES - ARCHITECTES:	DATE:	FICHER:
4urba urbanisme et aménagement 14, rue Vauban L - 2063 LUXEMBOURG TEL: +352 22 02 45 5 MAIL: info@4urba.lu	12/12/2025	
ECHELLE:	DESSINE:	CONTROLE:
1/10.000	KH/JS	JS
NUMÉRO DE PLAN:		
nord		